



Montréal, le 12 juin 2006

Par courriel et par télécopieur

**Destinataires :** Tous les participants

**Objet :** Conditions de service des distributeurs de gaz naturel  
**Dossier :** R-3523-2003

---

La Régie vous informe des changements suivants au calendrier d'audience pour la suite de l'examen des propositions de conditions de service des distributeurs de gaz naturel.

L'audience se poursuivra **le 15 juin prochain, de 9h00 à 17h00** (incluant une pause pour le lunch), **ainsi que, si nécessaire, le 16 juin, de 8h30 à 12h00.**

La Régie veut ainsi s'assurer que la preuve des participants sur l'ensemble des sujets à couvrir soit complétée cette semaine. Elle doit par ailleurs tenir compte du fait que, pour des raisons de logistique, la salle d'audience doit être libérée au plus tard à 12h00 le 16 juin.

Dans ce contexte, la Régie demande aux distributeurs de déposer **au plus tard le 14 juin 2006, à 12h00**, leurs réponses aux engagements encore en suspens. Elle compte par ailleurs sur la collaboration de tous les participants pour le déroulement efficace de l'audience.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/pl